

**Motion du 15 mars 2006 de M. Eric Rossiaud, Mmes Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, M. Alpha Dramé, Mme Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, Mme Frédérique Perler-Isaaz, MM. Marc Dalphin, Olivier Norer et Roberto Brogгинi: «Mobility: pour un effort public en faveur d'une mobilité intelligente».**

(renvoyée à la commission Agenda 21 par le Conseil municipal  
lors de la séance du 16 octobre 2006)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'un nombre considérable de citoyen-ne-s n'utilisent qu'occasionnellement leur voiture;
- que certain-e-s d'entre eux/elles se sépareraient volontiers de leur voiture si un nombre satisfaisant de voitures de remplacement étaient parquées non loin de chez eux/elles;
- que les statistiques montrent que, pour chaque voiture Mobility parquée dans un quartier, la densité du parc automobile du quartier diminue;
- que la coopérative Mobility a développé à Genève, depuis plus de dix ans, des solutions d'auto-partage tout à fait appréciées de ses membres;
- que, dans les centres urbains, l'auto-partage est une réponse à une mobilité choisie et non contrainte par l'achat individuel d'une voiture et les inconvénients qui y sont liés (parcage, entretien, réparation, taille invariable du véhicule);
- qu'une coopérative sans but lucratif, telle que l'entreprise Mobility, ne peut à elle seule assumer l'incitation publique à l'auto-partage;
- qu'une voiture Mobility doit rapporter environ 14 000 francs par année pour être rentable;
- qu'une collectivité publique telle que la Ville de Genève doit accompagner sa politique de mobilité de gestes forts allant au-devant des habitants, en permettant à des initiatives novatrices de se développer si elles rencontrent à court terme l'adhésion d'une partie de la population,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à définir, avec l'entreprise Mobility, dix places de parc à des endroits divers de la ville de Genève à forte densité de voitures résidentes;
- à promouvoir l'auto-partage en concluant des contrats de garantie de déficit de trois ans avec l'entreprise Mobility sur ces places de parc, pour une durée de trois ans;
- à accompagner cette mesure d'une campagne de promotion ciblée sur les quartiers concernés;
- à évaluer les effets de ces mesures après trois ans et à rendre un rapport au Conseil municipal.